

### **B. 2.3 Objectifs relatifs à l'extension de la gestion de la Réserve Naturelle à de nouveaux espaces**

La démarche tendant à une intégration des milieux montagneux classés en ZNIEFF et localisés en vert sur la carte doit être amorcée, sachant que son aboutissement est envisagé à long terme (peut être au-delà des 5 ans du plan de gestion) (Tableau 42 et Carte 20). Il est nécessaire, dans un premier temps, d'explorer les moyens juridiques, réglementaires et financiers ainsi que les formalités administratives.

Selon les résultats de l'étude de faisabilité, le gestionnaire devra proposer un statut de réglementaire de protection puis mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'intégration de ces nouveaux milieux dans la Réserve Naturelle.



**Figure 69 : Red Rock. Photo N. Maslach**

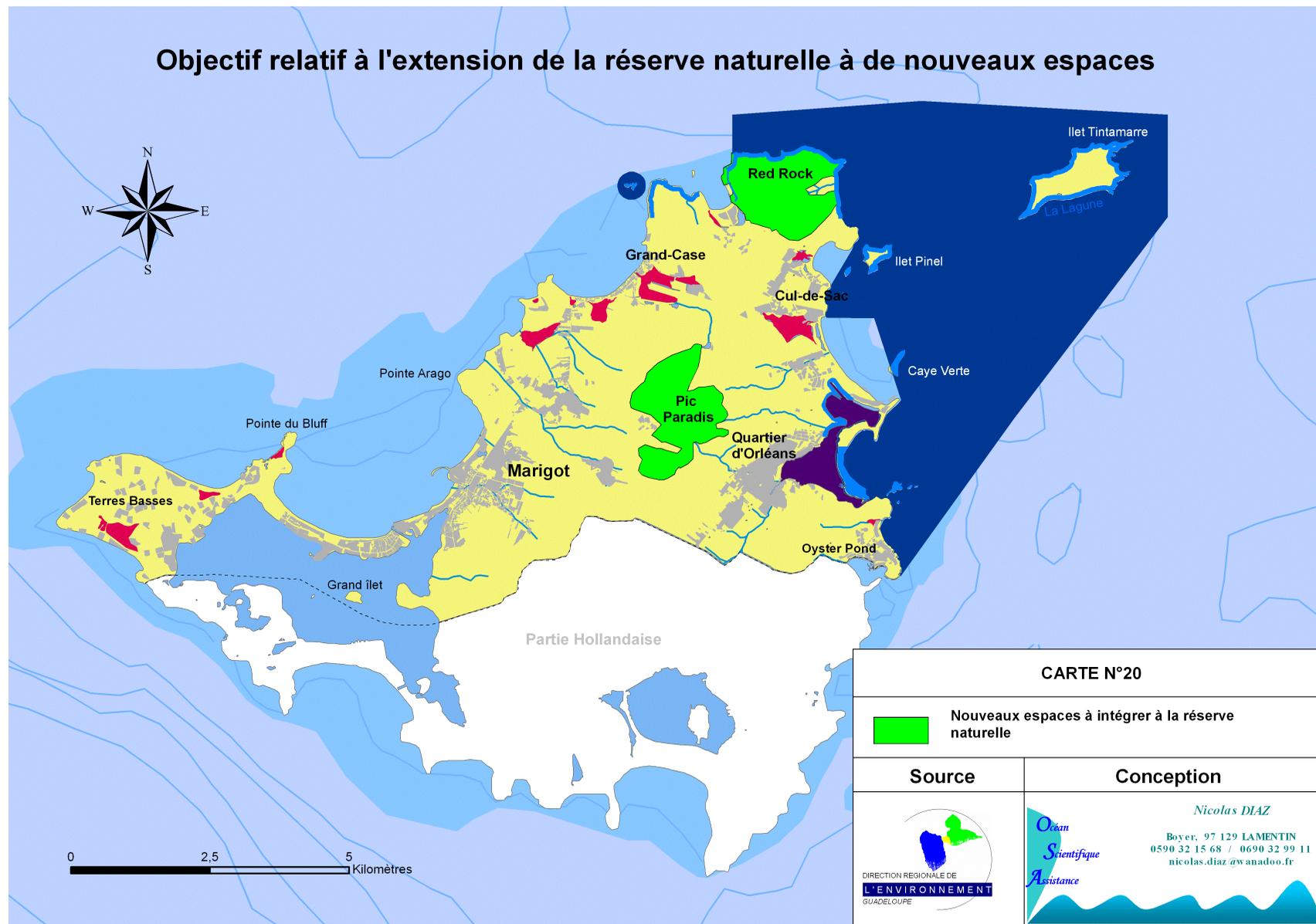


Figure 70 : Localisation des espaces montagneux à intégrer en gestion à la Réserve Naturelle

**Tableau 42 : Objectif du plan liés à l'objectif à long terme 3**

**Priorité : 1 = Peu urgent ; 2 = Assez urgent ; 3 = Urgent**

**Mise en Œuvre : 1 = Court terme (moins d'un an) ; 2= Moyen terme (1 à 3 ans) ; 3 = Long terme (plus de 3 ans)**

**Perception : 1 = Pas perceptible ; 2 = Peu perceptible ; 3 = Perceptible**

<b>Objectif à long terme 3 : Etendre la Réserve Naturelle à de nouveaux espaces</b>					
<b>OBJECTIFS DU PLAN</b>	<b>MOYENS</b>	<b>ZONE</b>	<b>PRIORITE</b>	<b>MISE EN OEUVRE</b>	<b>PERCEPTION</b>
<b>Travailler sur la démarche d'intégration des milieux montagneux de Saint-Martin à la Réserve Naturelle</b>	Réaliser des études de faisabilité	ZNIEFF 1 Red Rock et Pic Paradis	2	3	1
	Explorer des moyens juridiques et financiers				
	Mettre en œuvre de l'intégration à la RN selon moyens préconisés par l'étude		2	3	1



**Figure 71 : ZNIEFF 1 de Red Rock. Photo N. Maslach**